



CONVENTION DE PARTENARIAT MSA / PACT

La MSA fait de l'habitat un de ces axes de sa politique d'action sociale en faveur de publics prioritaires.

Cette convention s'appuie sur la convention intervenue au plan national entre la CCMSA et le mouvement PACT ARIM

Partenariat démarré en 2002, convention en cours de 2007 à 2009



Commande :

Mutualité Sociale Agricole du Cantal

Opérateur :

CAL PACT ARIM Cantal

Objectifs :

Les travailleurs sociaux de la MSA pourront s'appuyer sur les services du PACT ARIM pour tout problème concernant l'habitat ancien.

Différents niveaux d'intervention :

- Visite conseil à domicile pour apporter des informations sur le plan administratif (réglementation, déroulement du projet, montage des dossiers de demande de financement), financier et des conseils techniques d'aménagement (adaptation du logement au vieillissement et insalubrité)
- L'assistance technico-sociale est utilisée pour les dossiers complexes ou lorsque le demandeur n'est pas à même de porter le projet. Dans ce cas le PACT ARIM réalise un croquis d'aménagement, contacte les artisans pour la réalisation des devis, assure le paiement des travaux aux artisans.
- Participation financière de la MSA aux travaux pour les dossiers les plus fragiles.

Les missions confiées au PACT ARIM sont financées en totalité par la MSA.

L'objectif quantitatif annuel est la réalisation d'une quinzaine de visites conseil et l'assistance technico-sociale pour 10 projets.

Démarche et savoir faire PACT :

- L'équipe pluridisciplinaire du CAL PACT ARIM d'assure le suivi global du projet ; du conseil jusqu'au paiement des travaux.
- La couverture départementale permet d'intervenir auprès des personnes les plus isolées.
- Contractualisation et renforcement d'un travail de partenariat avec le service social de la MSA effectif depuis de nombreuses années.

Le + du CAL PACT :

- Equipe pluridisciplinaire qui assure cette mission (Techniciens - Chargés d'Opération - Conseillers habitat)
- Couverture départementale et connaissance du milieu rural depuis plus de 50 ans
- Conventions de partenariat avec les différents financeurs de l'amélioration de l'habitat qui constituent un outil indispensable pour le montage financier du projet



Centre d'Amélioration du Logement
PACT ARIM Cantal